

Rapport de l'apiculteur provincial pour 2017

Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales
Le Programme d'apiculture

Octobre 2018

APERÇU DE L'INDUSTRIE APICOLE EN ONTARIO

- Nombre d'apiculteurs inscrits : 3 331
- Nombre de colonies en production : 105 244
- Rendement moyen en miel par colonie : 19,3 kg (43 lb) par colonie
- Récolte totale de miel estimée : 2,0 millions de kg (4,4 millions de lb)
- Taux de mortalité hivernale déclaré par les apiculteurs commerciaux en 2017 : 27 %

Prévalence des maladies et des insectes nuisibles

Au cours de la saison apicole 2017, le MAAARO a visité en tout 1 006 ruchers, où il a inspecté les nids de couvain de 7 614 colonies et les traverses supérieures (évaluation de la partie supérieure des cadres visant à déceler la présence du petit coléoptère des ruches) de 22 439 colonies.

- Loque américaine : 1,18 %
- Loque européenne : 0,03 %
- Couvain sacciforme : 1,67 %

Faits saillants de l'année

Selon les pertes signalées par les apiculteurs de l'Ontario, le taux global de mortalité hivernale des abeilles mellifères dans la province pour l'hiver 2016-2017 a été de 27 %. Cela représente une augmentation par rapport à l'année précédente (18 %).

Environ 23 000 colonies d'abeilles mellifères ont été expédiées hors de l'Ontario pour la pollinisation de cultures de bleuets et de canneberges dans l'Est du Canada.

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) a effectué des inspections régulières ciblées visant à évaluer la présence du petit coléoptère des ruches, lequel a été identifié dans 18 ruchers des comtés de Haldimand, de Niagara, de Norfolk et de Timiskaming. On a donc isolé les colonies et le matériel connexe de ces ruchers pendant que les apiculteurs élaboraient et présentaient un plan de biosécurité et un plan de déplacement. La mise en quarantaine créée en raison de la présence du petit coléoptère des ruches (comté d'Essex et une partie du comté de Chatham-Kent) demeure en vigueur.

Conditions météorologiques

Le temps a été frais et pluvieux une bonne partie du printemps et de l'été dans de nombreuses régions de l'Ontario. Cela a contribué aux taux élevés d'essaimage au printemps et aux très mauvaises conditions pour la récolte du miel pendant la grande miellée estivale. La fin de l'automne (octobre) a été caractérisée par du temps très chaud, ce qui a entraîné une miellée automnale importante.

Production de miel

Un sondage sur le miel a été envoyé par la poste aux apiculteurs commerciaux inscrits de l'Ontario (c.-à-d. à ceux qui exploitent 50 colonies ou plus) dans le but d'estimer la production moyenne de miel dans la province. Il y a 42 % des apiculteurs qui y ont répondu, ce qui représente 34 300 colonies à l'échelle de la province.

D'après les réponses reçues, la production moyenne de miel estimée en Ontario était de 19,3 kg (43 lb.) par colonie, ce qui représente une diminution importante de la production de miel depuis 2016 (41,4 kg ou 91 lb. par colonie) et est inférieur à la moyenne quinquennale antérieure.

La miellée a varié d'une région à l'autre. Les précipitations ont été trop abondantes dans la plupart des régions de la province, et les colonies étaient en train de se reconstituer après une année où une proportion élevée d'entre elles avaient essaimé. En conséquence, bon nombre d'apiculteurs ont déclaré de façon empirique de très faibles rendements en miel, ce qui concorde avec les résultats du sondage sur le miel.

Rapport de l'apiculteur provincial pour 2017

Pollinisation hors de l'Ontario

Ces dernières années, la demande de services de pollinisation pour les cultures de petits fruits dans l'Est du Canada (Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard) a suivi une tendance à la hausse jusqu'en 2017. Le nombre de colonies d'abeilles mellifères envoyées par l'Ontario pour aller polliniser des cultures dans l'Est du Canada est passé de 12 600 en 2010 à 38 000 en 2016. En 2017, la baisse de la demande du marché et des prix des bleuets sauvages a fait diminuer la demande de colonies d'abeilles mellifères de l'Ontario pour les services de pollinisation. Environ 23 000 colonies d'abeilles mellifères de l'Ontario ont été expédiées dans l'Est du Canada pour la pollinisation l'an dernier.

Afin de pouvoir continuer de répondre à la demande de services de pollinisation, l'Ontario et les provinces de l'Est du Canada ont collaboré afin d'établir des exigences supplémentaires relatives aux inspections devant être effectuées avant que des colonies soient expédiées dans d'autres provinces, ce qui a permis le déplacement continu de colonies d'abeilles mellifères de l'Ontario. Le risque que le petit coléoptère des ruches présent dans des régions de l'Ontario se propage à l'Est du Canada constituait une préoccupation importante.

Prévalence des maladies et des insectes nuisibles

Les inspecteurs apicoles du ministère ont évalué la prévalence des maladies et insectes nuisibles courants chez les abeilles lors de l'inspection de 7 614 colonies (nids à couvain) au cours de la saison apicole. En outre, ils ont vérifié la présence du *Varroa destructor* (varroa) durant l'inspection des nids de couvain de 2 400 colonies et la présence du petit coléoptère des ruches pendant l'inspection des traverses supérieures de 22 439 autres colonies.

Loque américaine et autres maladies du couvain

La loque américaine (*Paenibacillus larvae*) a été détectée dans 90 colonies d'abeilles mellifères, soit 1,18 % des colonies inspectées en Ontario. Cela représente une augmentation par rapport à 2016, où la maladie a été observée dans 0,51 % des colonies.

L'analyse d'échantillons a confirmé que les souches de la loque américaine qui circulent en Ontario continuent de réagir à l'oxytétracycline. Il s'agit là d'une bonne nouvelle puisque des souches de la loque américaine résistantes aux antibiotiques ont été détectées ailleurs au Canada. Les antibiotiques ne permettent pas d'enrayer la loque américaine; il faut les utiliser avec prudence comme méthode de gestion pour réduire le risque que la loque américaine soit cliniquement diagnostiquée (signes observables) dans une colonie. Lorsqu'un diagnostic clinique de loque américaine est posé, cela indique que les antibiotiques ne sont pas efficaces et toutes les colonies touchées doivent être brûlées. La loque américaine demeure une maladie grave des abeilles mellifères qui peut faire subir des pertes financières à une exploitation apicole et à l'ensemble de l'industrie. Les apiculteurs qui observent des symptômes de la loque américaine doivent communiquer immédiatement avec l'inspecteur apicole de leur région. La liste des inspecteurs apicoles provinciaux figure au http://www.omafr.gov.on.ca/french/food/inspection/bees/info_beeinspectors.htm.



Un échantillon positif (Ropey test) de la loque américaine

Prévalence des maladies et des insectes nuisibles

Petit coléoptère des ruches

La présence du petit coléoptère des ruches a été détectée dans 18 exploitations apicoles de l'Ontario, qu'elles soient commerciales ou de petite envergure (11 dans le comté de Niagara, 1 dans le comté de Haldimand, 5 dans le comté de Norfolk et 1 dans le comté de Timiskaming). Le nombre de nouveaux endroits où cet insecte nuisible a été détecté a diminué en 2017 comparativement à 2016 (n = 21). En raison du taux élevé d'inspections dans la région de Niagara pour permettre le déplacement de colonies pour la pollinisation hors de la province, les colonies de cette région représentent une proportion importante des inspections apicoles.

En plus des inspections standard de colonies, les inspecteurs du ministère effectuent des inspections ciblées visant à détecter la présence du petit coléoptère des ruches durant lesquelles ils évaluent visuellement les traverses supérieures des cadres directement sous le couvercle intérieur. Si la présence du petit coléoptère des ruches est soupçonnée dans une colonie à la suite d'une inspection visuelle, un spécimen (adulte ou larve) est prélevé et soumis au Laboratoire d'hygiène vétérinaire de l'Université de Guelph pour un test de confirmation effectué au moyen d'une analyse moléculaire.

Rapport de l'apiculteur provincial pour 2017

Prévalence des maladies et des insectes nuisibles

Le petit coléoptère des ruches peut endommager les colonies lorsque les conditions idéales sont présentes et que les colonies ne sont pas bien gérées. Cependant, jusqu'ici, on a signalé très peu de cas où le petit coléoptère des ruches a causé des dommages dans les conditions qui existent en Ontario. La présence de larves, la principale cause de dommages que le petit coléoptère des ruches inflige aux colonies, est consignée durant les inspections apicoles. Même si des larves du petit coléoptère des ruches ont été trouvées dans des colonies d'abeilles mellifères en Ontario, le niveau d'infestation est généralement faible et non dommageable. Les répercussions potentielles du petit coléoptère des ruches dépendent des pratiques de gestion de l'apiculteur et de conditions ambiantes bien précises qui peuvent faire augmenter le nombre de larves. À ce jour, l'incidence de cet insecte nuisible en Ontario a été limitée.



Le petit coléoptère des ruches dans un rayon

L'Ontario a fait la transition d'une stratégie d'élimination du petit coléoptère des ruches à une stratégie de gestion, comme c'est le cas d'autres provinces. Par l'entremise du groupe de travail sur le petit coléoptère des ruches (formé de représentants du secteur apicole et du gouvernement ainsi que de spécialistes du transfert de technologie), le MAAARO collabore avec l'industrie, des spécialistes et d'autres provinces afin d'élaborer des solutions visant à limiter la propagation du petit coléoptère des ruches et à atténuer les répercussions économiques de cet insecte nuisible sur l'industrie apicole de l'Ontario. Le ministère a créé une carte en ligne (<http://tiny.cc/S HB-viewer>) indiquant le nombre de ruchers où la présence du petit coléoptère des ruches a été confirmée dans chaque canton. En plus de fournir des données à jour aux autres provinces qui importent des abeilles mellifères de l'Ontario, cette carte indique aux apiculteurs les endroits dans la province où le petit coléoptère des ruches a été détecté, ce qui les aide à gérer le risque qu'il présente pour leurs activités apicoles.

La présence du petit coléoptère des ruches a été détectée dans plusieurs autres provinces canadiennes (notamment en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba et au Québec) avant 2017. Elle a été décelée en Alberta et au Nouveau-Brunswick en 2017, et les cas étaient liés à l'importation de colonies de l'Ontario. Le déplacement d'abeilles entre l'Ontario et l'Alberta a été jugé

non conforme, mais celui entre l'Ontario et le Nouveau-Brunswick était conforme. Même si tous les protocoles ont été respectés avant l'envoi de colonies au Nouveau-Brunswick, le risque d'infestation par le petit coléoptère des ruches ne peut être entièrement éliminé. L'Ontario continue de travailler en étroite collaboration avec les partenaires commerciaux pour limiter la propagation de cet insecte nuisible au Canada.

UTILISATION D'ANTIMICROBIENS DANS L'INDUSTRIE APICOLE

Le gouvernement fédéral est en train de mettre en œuvre les modifications apportées au *Règlement sur les aliments et drogues* et aux politiques connexes afin d'accroître la surveillance des antimicrobiens par les vétérinaires. Une modification importante aura pour effet d'ajouter les antimicrobiens jugés importants pour la médecine humaine à la liste des médicaments d'ordonnance de Santé Canada; il faudra donc une ordonnance d'un vétérinaire pour en acheter. Cette modification s'appliquera à tous les producteurs qui achètent des produits contenant des antimicrobiens jugés importants sur le plan médical, y compris aux apiculteurs. Lorsque la modification entrera en vigueur le 1^{er} décembre 2018, les apiculteurs devront obtenir une ordonnance d'un vétérinaire, ce qui suppose l'établissement d'une relation vétérinaire-client-patient, pour acheter des produits comme l'oxytétracycline et la tylosine (deux produits utilisés pour prévenir la loque américaine et la loque européenne). Ces produits sur ordonnance ne pourront être achetés que chez un vétérinaire ou un pharmacien. Le gouvernement de l'Ontario travaille en collaboration avec les intéressés, notamment l'industrie apicole, afin de faire connaître les changements imminents, de faciliter les relations et les communications avec l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario tandis que les apiculteurs prennent connaissance des nouvelles règles concernant l'accès aux produits dont ils ont besoin et de promouvoir l'accès à une expertise et des connaissances apicoles pour les vétérinaires.

D'autres détails sont donnés au <http://www.omafra.gov.on.ca/french/livestock/animalcare/amr/index.html>.

Rapport de l'apiculteur provincial pour 2017

Prévalence des maladies et des insectes nuisibles

Varroa

Le varroa est très répandu en Amérique du Nord et on le trouve dans les exploitations apicoles de toute la province. Cet insecte nuisible a été identifié comme le principal responsable de la mort et de la réduction des populations de colonies d'abeilles mellifères après l'hivernage en Ontario (Guzman et coll. 2010). Le dépistage du varroa durant la saison demeure essentiel pour permettre aux apiculteurs de confirmer le degré d'infestation à des moments clés de la saison et de déterminer si les méthodes de lutte sont efficaces.

En général, les inspecteurs apicoles du ministère qui prélèvent des échantillons afin de vérifier la présence du varroa dans le cadre des inspections régulières ont constaté un faible niveau d'infestation durant la saison apicole. À l'échelle de la province, 2 400 colonies (1 784 d'exploitations apicoles commerciales et 616 d'exploitations de petite envergure) ont fait l'objet d'une inspection pour la détection de la présence du varroa à l'aide d'un lavage standard à l'alcool.

Comme le varroa est très répandu dans la province, sa prévalence n'en dit pas autant que le degré d'infestation. Guzman et coll. (2010) ont établi les seuils de traitement pour les infestations de varroa. Ils recommandent que les colonies soient traitées :

- en mai si le taux d'infestation dépasse les 2 %;
- en août si le taux d'infestation dépasse les 3 %.

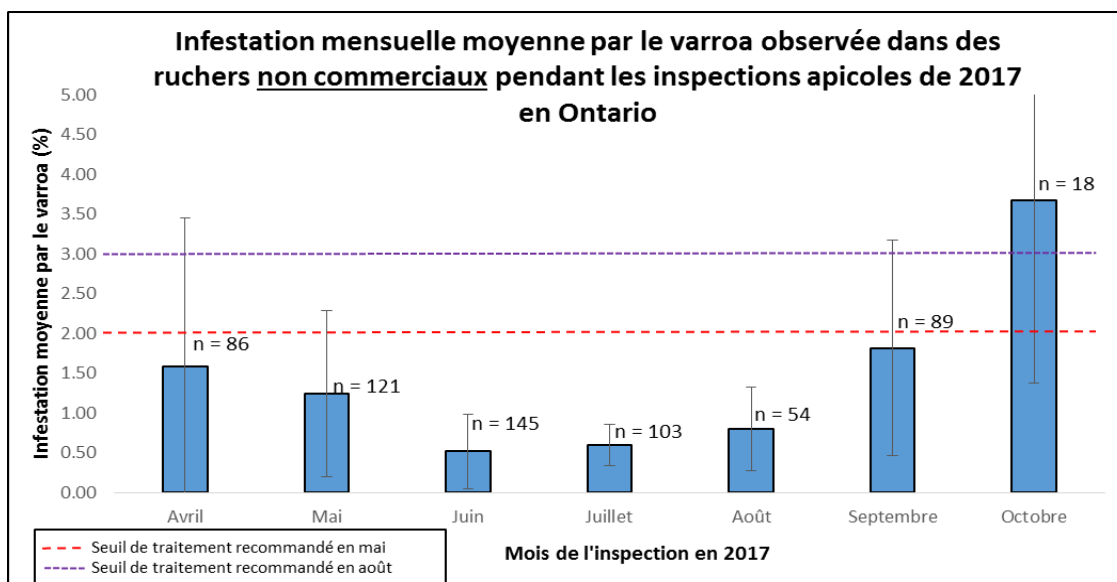
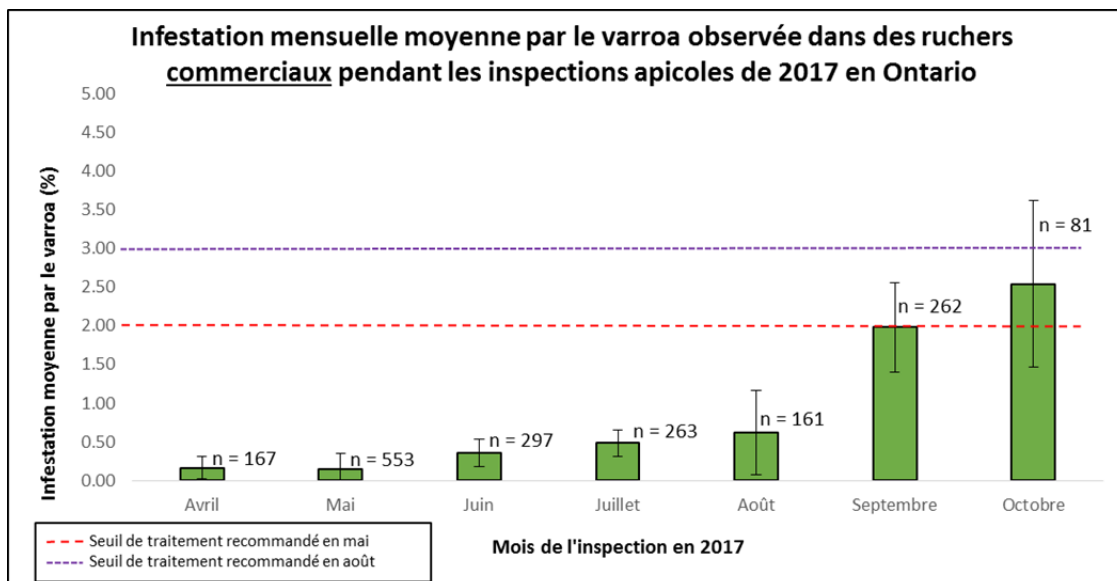


Figure. 1: Taux d'infestation moyens par le varroa et seuils de traitement dans les exploitations apicoles commerciales et les petites exploitations de l'Ontario, 2017

Rapport de l'apiculteur provincial pour 2017

Prévalence des maladies et des insectes nuisibles

Dans les exploitations commerciales (50 colonies ou plus), l'infestation moyenne par le varroa est demeurée inférieure aux seuils de traitement et allaient de 0,15 % en mai à 2,54 % en octobre (figure 1). L'infestation dans les petites exploitations (49 colonies ou moins) était d'un degré variable, soit de 0,52 % en juin à 3,67 % en octobre (figure 1). Le taux d'infestation moyen dans les petites exploitations était supérieur aux seuils de traitement recommandés en octobre.

Les données présentées ici s'appliquent aux colonies inspectées en 2017 et ne sont pas nécessairement représentatives de l'industrie apicole de toute la province. Le faible degré d'infestation dans les exploitations apicoles commerciales peut être un signe qu'il y a des apiculteurs qui arrivent à bien gérer le varroa. Cependant, des exploitations commerciales ont signalé de façon empirique des taux élevés d'infestation par le varroa à la fin de l'automne. Même si la majorité des colonies échantillonnées (représentées par un taux moyen) pendant les inspections visant à détecter la présence du varroa à l'automne avaient un niveau d'infestation inférieur au seuil de traitement (3 varroas pour 100 abeilles), quelques-unes présentaient un niveau d'infestation supérieur au seuil. C'est donc dire que des colonies allaient probablement commencer l'hiver avec un niveau d'infestation dommageable. Peu de colonies de petites exploitations apicoles ont été inspectées comparativement aux exploitations commerciales. En conséquence, les échantillons étaient de petite taille, surtout en août et en octobre où 54 ruchers et 18 ruchers respectivement ont été inspectés. La petite taille des échantillons pourrait avoir contribué à la hausse du taux moyen d'infestation par le varroa qui a été observée dans les petites exploitations en août et en octobre. Cela montre à quel point il est important de surveiller le varroa en fin de saison (en septembre et en octobre) après l'application d'un traitement pour s'assurer que le niveau d'infestation a baissé.

MORTALITÉ D'ABEILLES MELLIFÈRES

Mortalité hivernale d'abeilles mellifères

Au printemps 2017, on a réalisé un sondage afin d'estimer les pertes hivernales de colonies d'abeilles mellifères. Le sondage a été distribué à 179 apiculteurs commerciaux inscrits. De ce nombre, 55 % y ont participé, ce qui représente 44 183 colonies dans toute la province. Selon les résultats du sondage, les apiculteurs commerciaux ont rapporté des pertes globales de colonies d'abeilles mellifères d'environ 27 % durant l'hiver 2016-2017. Cela représente une augmentation par rapport à 18 % l'année précédente (2015-2016). Au Canada, un taux de 15 % est considéré comme le maximum acceptable pour les pertes hivernales. Les petites exploitations apicoles ont rapporté des pertes hivernales de 29 %. Le rapport intégral sur les pertes hivernales de 2017 peut être consulté en ligne, au www.ontario.ca/apiculture.

Mortalité saisonnière

Depuis 2012, des incidents de mortalité saisonnière d'abeilles mellifères ont été signalés un peu partout en Ontario. Un incident est défini comme suit : effets atypiques caractérisés par la mortalité des abeilles ou effets sub-létaux observés dans une colonie d'abeilles mellifères qui sont rapportés par un apiculteur et que celui-ci soupçonne d'être liés à une exposition à des pesticides. De 2012 à 2016, les incidents ont été signalés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Depuis le printemps 2017, les apiculteurs sont encouragés à déclarer les incidents de mortalité saisonnière d'abeilles mellifères au Centre d'information agricole du MAAARO, que ce soit par téléphone, au 1 877 424-1300, ou en ligne, au www.tiny.cc/beeincident (en anglais seulement).

SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS APIQUES

En 2015, le MAAARO a lancé le Programme de surveillance apicole afin de déterminer la prévalence et la charge d'insectes nuisibles et de pathogènes dans l'industrie apicole de l'Ontario. Dans le cadre de ce programme, les inspecteurs du ministère se rendent chez des apiculteurs choisis de la province à plusieurs reprises pendant la saison pour surveiller la prévalence des insectes nuisibles et des pathogènes chez les abeilles mellifères, évaluer et consigner l'état des colonies et prélever des échantillons qui sont ensuite analysés en vue de détecter la présence de pathogènes. Par ailleurs, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a créé, en 2015, le Réseau de surveillance des pollens afin de faire le suivi de la présence de pesticides dans le pollen recueilli par les abeilles mellifères.

Les données de surveillance recueillies dans le cadre du Programme de surveillance apicole servent de point de départ pour faire des comparaisons avec les données des années suivantes. Avec le temps, elles permettront de dégager les tendances saisonnières et de mesurer les pressions que les insectes nuisibles et les pathogènes exercent sur les abeilles mellifères. Il faudra recueillir des données de surveillance pendant plusieurs années avant de pouvoir tirer des conclusions générales.

Rapport de l'apiculteur provincial pour 2017

PROGRAMME D'APICULTURE DE L'ONTARIO

Le personnel du Programme d'apiculture de l'Ontario comprend l'apiculteur provincial, inspecteurs apicoles provinciaux, un coordonnateur des données apicoles, deux cadres et plusieurs employés de soutien de bureau.

Le Programme d'apiculture a pour objectifs de collaborer avec les intéressés pour préserver la viabilité du secteur apicole de l'Ontario, de voir à l'exécution de la *Loi sur l'apiculture* et de ses règlements, ce qui comprend les inspections apicoles, la délivrance de permis et l'inscription des apiculteurs, d'assurer une surveillance pour évaluer l'état de santé des abeilles en Ontario et faire rapport à ce sujet ainsi que de formuler des conseils sur les pratiques de gestion optimales et des recommandations sur les traitements.

Le Programme d'apiculture permet d'engager un dialogue avec des collègues occupant des fonctions liées à la recherche, à la vulgarisation et à l'élaboration de politiques au Canada et à l'étranger en plus de collaborer activement à divers dossiers avec de nombreux comités et groupes de travail, notamment :

- Pollination and Apiculture Advisory Committee of Ontario (comité consultatif du secteur de l'apiculture et de la pollinisation de l'Ontario) – détermine les priorités et les lacunes dans l'industrie apicole en Ontario;
- Association canadienne des apiculteurs professionnels – s'occupe de questions en particulier telles que l'importation d'abeilles mellifères, l'homologation des traitements contre les insectes nuisibles et les maladies, les nouveaux insectes nuisibles et maladies et la mortalité hivernale;
- Apiary Inspectors of America – assure un dialogue au sujet de la réglementation, des protocoles techniques et des politiques relatives aux programmes;
- Réseau ontarien pour la santé animale – fait le lien avec des experts sectoriels en matière de stratégies de surveillance des insectes nuisibles et des pathogènes.



Également disponible en anglais

Pour plus de renseignements
Téléphone : 1 877 424-1300 Courriel : apiary@ontario.ca
www.ontario.ca/apiculture